



LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2013

LES DÉLIBÉRATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRÈS DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le 24 DEC. 2013

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le Conseil a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2013.

DECLASSEMENT DE LA RAQUETTE DE LA RUE DE L'INDUSTRIE DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE LA LIAISON ENTRE LA RUE DE L'INDUSTRIE ET LA RUE LOUIS ARMAND

Le Conseil a décidé de prescrire une enquête publique préalable à la procédure de déclassement du domaine public de la raquette de retournement rue de l'Industrie et a autorisé le Maire à procéder aux démarches nécessaires au lancement de l'enquête publique.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GESTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE PORTANT SUR LES PARCELLES DE LA ZAC LIESSE 2 DITES DE L' « ILOT DES CASSES »

Dans le cadre de la ZAC Liesse 2, le Conseil a approuvé à l'unanimité la convention de gestion à conclure entre la commune et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise portant sur les parcelles de la ZAC Liesse 2 dites de l'« îlot des casses » et a autorisé le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Dans le cadre de la compensation demandée par les services de l'Etat pour la réalisation du jardin humide et l'abattage de la peupleraie à proximité de l'Abbaye de Maubuisson, le Conseil a approuvé à l'unanimité le lancement de la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme ayant pour objet d'ajouter au classement en zone naturelle (N) des terrains choisis pour la plantation celui d'espace boisé classé (EBC). Egalement, le Conseil a approuvé à l'unanimité les modalités de concertation et a autorisé le Maire à signer la convention à intervenir entre la CACP et la Ville pour la mise à disposition des terrains.

PLAINE DE PIERRELAYE – BESSANCOURT : MISE EN PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA PLAINE

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le projet de constitution d'un syndicat mixte pour l'étude d'aménagement de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt et a décidé de donner mandat à la commune de Bessancourt pour confier au bureau d'études Dessein Urbain une mission d'assistance et de conseil pour la constitution de ce syndicat. Le Conseil a également approuvé à l'unanimité la clé de répartition proposée pour le financement de cette mission et la contribution de la commune de Saint-Ouen l'Aumône à hauteur de 2 790 euros.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – EXPLOITATION DU GOLF PUBLIC – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Dans le cadre de la poursuite de l'exploitation du golf communal par la voie d'un contrat d'affermage d'une durée de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2014, le Conseil a approuvé à l'unanimité les dispositions du règlement intérieur du golf et a autorisé le Maire à le signer.

DECISION MODIFICATIVE N°2-BUDGET GENERAL

Le Conseil a approuvé par 28 voix pour et 5 abstentions, par chapitre, la décision modificative n°2 au budget général 2013, pour la section de fonctionnement, arrêtée en dépenses et en recettes à + 30 400 euros. Il a approuvé également, par chapitre, la décision modificative n°2 au budget général 2013, de la section d'investissement, arrêté en dépenses et en recettes à -66 650 euros.

BUDGET PRIMITIF VILLE 2014

Le Conseil a approuvé par 28 voix pour et 5 abstentions les chapitres 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 911, 912, 913, 914, 917, 919 et 95 de la section d'investissement du budget primitif (budget général de la Ville) pour l'année 2014 arrêté en dépenses et en recettes à 18 331 402,00 euros. Il a également approuvé par 28 voix pour et 5 abstentions les chapitres n°920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 931, 932, 933, 934 et 939 de la section de fonctionnement du budget primitif (budget général de la Ville) pour l'année 2013, arrêté en dépenses et en recettes à 33 285 760,00 euros.

BUDGET PRIMITIF GOLF 2014

Le Conseil a approuvé par 28 voix pour et 5 abstentions le budget primitif du service du golf pour l'année 2014, arrêté en dépenses et en recettes à 14 300 euros pour la section de fonctionnement et à 5 000 euros pour la section d'investissement.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SECTION FOOTBALL DE L'ASSOA POUR SA MONTEE EN CFA2

Le Conseil a accordé à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 4 000 euros à la section FOOTBALL de l'ASSOA.

MODIFICATION DU REGLEMENT DU MARCHE FORAIN

Dans le cadre de la reprise en régie directe de la gestion et l'exploitation du marché communal d'approvisionnement à compter du 1^{er} janvier 2014, le Conseil a approuvé à l'unanimité les modifications du règlement intérieur du marché d'approvisionnement qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

RAPPORTS ANNUELS 2012 DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC : CREMATORIUM ET PARC MEMORIAL DU VAL D'OISE –MARCHE D'APPROVISIONNEMENT

Le Conseil a pris acte du rapport annuel, exercice 2012, de la gestion du Crématorium, et du marché d'approvisionnement de Saint-Ouen l'Aumône. Il formule en raison de l'insuffisance des éléments d'information contenus dans le rapport de délégation produit par la société LES FILS DE MADAME GERAUD, un constat d'insatisfaction pour ce qui concerne la présentation des comptes de ce dernier.

CONVENTION D'AMODIATION AVEC LA SOCIETE EMMAUS POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU 78 AVENUE DE VERDUN

La société EMMAUS ayant intégré les trois places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite nécessaires à son projet sur le terrain d'assiette de l'opération, le Conseil a décidé à l'unanimité d'annuler et remplacer par la présente délibération celle du 4 juillet 2013 autorisant le Maire à signer une convention d'amodiation avec la société EMMAUS pour le projet de construction du 78 avenue de Verdun.

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme portant sur une erreur matérielle de son règlement survenue lors de l'approbation de la modification n°3 par délibération du conseil municipal en date du 04 juillet 2013. La délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG

Afin d'anticiper un risque de résiliation courant 2014 du contrat conclu par la Ville avec GRAS SAVOYE/AXA France VIE relatif aux services d'assurances « Risques statutaires » n'étant pas à exclure en 2014 résultant de l'état du marché des assurances des collectivités locales, le Conseil a décidé à l'unanimité de se joindre à la procédure de renégociation du contrat-groupe d'assurance engagée par le CIG début 2014 et a pris acte que les taux de cotisation lui sera soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer audit contrat à compter du 1er janvier 2015.

CREATION ET TRANSFORMATION DES EMPLOIS

Le Conseil a autorisé à l'unanimité la création et la suppression des emplois permanents mentionnées dans la délibération à compter des 1^{er} janvier 2014 et 1^{er} février 2014.

CREATION DE DEUX EMPLOIS D'AVENIR POUR LE SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES ET POUR LE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

Le Conseil a autorisé à l'unanimité d'une part, la création de deux emplois d'avenir à durée déterminée d'un an renouvelable deux fois maximum à compter du 1^{er} janvier 2014 et d'autre part, le Maire ou son représentant à solliciter les financements prévus par le dispositif.

REVALORISATION DU TARIF HORAIRE POUR L'ACTIVITE DE MEDIATION SUR LA COMMUNE

Compte tenu de l'intérêt de l'activité de médiation, le Conseil a décidé à l'unanimité de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2014, la rémunération du médiateur communal à 22,30 euros bruts de l'heure, congés payés inclus.

PROJET PRAP (PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE) ET DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS NATIONAL DE PREVENTION DE LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITE DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES

Afin de limiter les aménagements de poste, les reclassements, les inaptitudes définitives et d'améliorer la prise en considération des Risques liés à l'Activité Physique, le Conseil a approuvé à l'unanimité la mise en place de formations d'acteurs PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) pour 2014, et a autorisé le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales dans le cadre du Fonds National de Prévention.

RESTAURATION DES PERSONNELS

Dans le cadre de la restauration en libre-service avec notamment deux restaurants inter-entreprises proposée par le GIE des parcs d'activité de Saint-Ouen l'Aumône depuis la fermeture en avril 2013 du lieu de restauration des personnels, le conseil a accepté à l'unanimité la poursuite du dispositif sur l'année 2014. Il a également autorisé le Maire ou son représentant à payer les factures mensuelles et a fixé à 10 euros le dépôt de garantie pour un badge.

REDEFINITION DU PRINCIPE DE TARIFICATION POUR LE DEJEUNER DES ELEVES-STAGIAIRES

Suite à la fermeture du foyer-restaurant, le Conseil a fixé à l'unanimité les tarifs pour le déjeuner des élèves-stagiaires s'agissant de l'accès au restaurant du GIE et à celui du Centre Technique Municipal.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE MAUBUISSON (ASGM)

Le Conseil a accordé à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 800 euros à l'association sportive du golf de Maubuisson.

ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES – BUDGET GENERAL

Le Conseil a décidé à l'unanimité d'admettre en non-valeur 22 pièces comptables dont le montant total s'élève à 3 285,90 euros.

ACQUISITION AMIABLE DU TERRAIN BT N°63 SITUE LIEUDIT « LES PRES DE SAINT-OUEN »

Dans le cadre de la politique de création, d'aménagement et de mise en valeur des jardins familiaux dans laquelle s'est engagée la commune, le Conseil a décidé à l'unanimité l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 360 m² (BT n°63) situé lieudit « Les Prés de Saint-Ouen » et a autorisé le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente authentique y afférent.

ALIGNEMENTS DE PROPRIETES SITUEES RUE DU CLOS DU ROI

Dans le cadre de la requalification de la rue du Clos du Roi, le Conseil a approuvé à l'unanimité l'acquisition de la parcelle d'une contenance de 160 m² (BK n°124) sise 19 rue du Clos du Roi ainsi que d'une emprise de 23 m² à détacher de la parcelle cadastrée BK n° 72. Le Conseil a accepté à l'unanimité la prise en charge des frais de reconstruction de clôture et a approuvé le classement dans le domaine public communal desdites parcelles et a autorisé le Maire ou son représentant à signer les actes d'acquisition y afférent.

PROJETS DE LA COMMUNE NECESSITANT LE DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

Le Conseil a autorisé à l'unanimité le Maire à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme correspondant aux travaux de démolition du bâtiment sis 8 rue de Liesse, ainsi qu'aux travaux de création de 10 places de stationnement entre le conservatoire, la CPAM et le cinéma.

DESIGNATION D'UN AGENT COMMUNAL A VOIX DELIBERATIVE AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE

Le Conseil approuve à l'unanimité la désignation de Madame Christine MENARD en qualité de membre à voix délibérative, en l'absence d'un agent de la DDT et, le maintien de la désignation de Monsieur Jérémie DUPUIS en tant que membre suppléant ainsi que la désignation de messieurs Romain CHENEVAT, Jean-Jacques GERONIMI, Jacques TURPIN, Virginie ERBISTI, et Vincent ULVE pour siéger en tant que suppléants auxdites commissions communales de sécurité.

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU VAL D'OISE

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le renouvellement des conventions d'objectifs et de financement de chaque Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant par une convention unique à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise d'une durée de trois ans, renouvelable par demande expresse ainsi que les termes de celle-ci et a autorisé le Maire ou son représentant à la signer. Le conseil dit que les conventions d'objectifs et de financement conclues avec la CAF en date du 26 mars 2013 pour les crèches du Crocodile Bleu et des Oursons deviennent sans objet à compter du 1^{er} janvier 2014.

CREATION D'UN POSTE DE TRAVAILLEUR SOCIAL A TEMPS PLEIN DANS LE CADRE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS) DU FOYER DE CHENNEVIERES

Dans le cadre de la restructuration du foyer de Chennevières impliquant la démolition complète du foyer et la reconstruction de deux résidences sociales et d'une maison relais, le Conseil a décidé à l'unanimité la création d'un poste à temps plein de travailleur social et a autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à signer la convention partenariale avec la société d'économie mixte ADOMA et à solliciter les subventions auprès de l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain.

DROITS DE PLACE DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT - ANNEE 2014

Le Conseil a fixé à l'unanimité les droits de place et la redevance d'animation du marché d'approvisionnement applicables au 1^{er} janvier 2014.

RECENSEMENT - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le Conseil a décidé à l'unanimité de revaloriser de 2,2% la rémunération des agents recenseurs. Du 16 janvier au 22 février 2014, quatre agents vont recenser environ 700 logements. Le Conseil a également décidé d'ajouter un forfait fixé à 200 euros pour la tournée de repérage de la campagne de recensement 2014. Le coût total de cette opération s'élève à 5 600 euros pour l'année 2014.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil a pris acte des décisions prises par le maire au titre des articles L. 2122-22-2°, 4°, 5°, 10° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Prochain conseil municipal le jeudi 13 février 2014 à 20h45 à l'Hôtel de Ville.

Pour le Maire absent,
Vu l'absence du Premier Maire-adjoint,
Le Maire-adjoint délégué aux finances
et à la gestion du patrimoine communal



Jean SCHRAM